

HERVÉ BERVILLE
Député I 2ème circonscription des Côtes-d'Armor
Porte-parole I La République En Marche

Paris, le 30 mai 2018,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 30 mai 2018, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, un texte ambitieux qui répond à des enjeux cruciaux de notre société.

Issu des Etats généraux de l'alimentation, il est le fruit de plusieurs mois de concertation et a été largement enrichi par le travail parlementaire en commission et dans l'hémicycle.

Ce texte était très attendu par les agriculteurs et les producteurs mais aussi par de nombreux citoyens en dehors de la profession car il s'attaque à deux paradoxes.

Premièrement, l'agriculture est un atout économique incontournable de notre territoire et pourtant les agriculteurs peinent à vivre de leur travail. Deuxièmement, alors que les consommateurs affichent de nouvelles attentes légitimes quant à leur alimentation, celles-ci ne peuvent pas toujours être satisfaites.

L'ambition de la loi EGAlim est d'apporter des solutions concrètes à ces problématiques qui touchent l'ensemble de la population.

Il était urgent de mettre fin à un système qui imposait à nos agriculteurs une rémunération inéquitable : grâce à l'inversion de la construction du prix, le contrat et le prix associé seront proposés par les agriculteurs, en prenant en compte les coûts de production.

Aussi, avec le renforcement des interprofessions, les producteurs pourront mieux faire entendre leur voix et peser davantage dans les négociations.

Il s'agit également d'un texte d'avenir qui intègre la question environnementale et celle du bien-être animal.

Plusieurs dispositions portent par exemple sur la réduction de la dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires. Ceci est une avancée nécessaire, voulue par les Français et comprise par les

agriculteurs qui seront accompagnés dans cette démarche. Au sujet du glyphosate, l'objectif est toujours d'en sortir d'ici trois ans.

Ces mesures visent à protéger nos terres et à améliorer notre alimentation. Une volonté qui se reflète notamment dans l'introduction de 50% de produits locaux et de qualité, dont 20% de bio, dans la restauration collective.

La loi EGAlim constitue un véritable progrès pour le secteur agricole mais aussi la première étape d'un grand chantier de modernisation. Appuyées par le Gouvernement, les filières doivent s'engager pleinement dans les transformations en cours et à venir.

Le texte marque également un pas de plus dans la mise en oeuvre des engagements du Président de la République.

Hervé Berville